



## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 FÉVRIER 2022

L'an deux mille vingt deux, le sept février, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Saint-Laurent-sur-Saône sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire.

-----  
**Présents** : M. DOUSSOT, Maire ; MM. MARTINEZ, BURTIN, Mesdames GAULTIER et MELLAC, Adjoints ; Mmes CAO-BROWN, CHEVAUCHET, COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE, et MM. BARBOSA, CHAREYRE, MACQUET (arrivé à 19h15), Conseillers Municipaux.

**Excusés** : Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint, donne pouvoir à Madame Hakima MELLAC, Adjointe ; Monsieur Pierre BRESSION, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint ; Monsieur Emmanuel GARCIA-PIQUERAS, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Madame Géraldine FLORE, Conseillère Municipale ; Monsieur Philippe CHAMBAR, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Madame Sandrine GAULTIER, Adjointe ; Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Florence CHEVAUCHET, Conseillère Municipale.

-----  
Madame Sandrine GAULTIER est désignée secrétaire de séance

-----  
Le procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 23 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

-----  
**Propos liminaires de Monsieur le Maire :**

« La période des vœux étant maintenant dépassée, permettez-moi tout de même de vous souhaiter à vous, à vos proches, une bonne santé et prospérité dans ce contexte encore fragile. La crise sanitaire nous a encore privé de ces moments privilégiés d'échanges avec nos concitoyens pour la deuxième année consécutive. Les manifestations, événements et réunion publique ont encore une fois été mis en sommeil. C'est vraiment un sentiment de frustration morale que vivent nos concitoyens, les associations acteurs moteur de la vie sociale et toute l'équipe municipale dans ces conditions difficiles. La modeste carte de vœux que vous avez eue dans vos boîtes aux lettres ne peut remplacer ces moments si chers à nos cœurs.

Le 17 janvier 2022, la Commune de Saint Laurent s'est trouvée sous les feux des projecteurs. Nous avons eu l'honneur de la visite du Ministre de l'intérieur, Monsieur Gérald DARMANIN, pour la pose de la première pierre pour la nouvelle Gendarmerie. Moment important et gratifiant pour une commune de moins de 2.000 habitants.

Cet événement a mis les agents des services techniques de la collectivité à rude épreuve, assistés par les adjoints et moi-même. Nous pouvons remercier le concours de la ville de Mâcon et la MBA pour la mise à disposition de matériels, 500 m de barrières VAUBAN, blocs vigipirates anti-intrusion, marabouts signalétique etc... pour sécuriser toute la zone permettant ainsi la réalisation

de cette opération. La brigade a été bien sûr mise à contribution et nous pouvons féliciter le Major ROUX pour tout son engagement dans cette opération. Il a fallu s'adapter continuellement à toutes les exigences successives qu'imposent le moment. Je vous assure que les contraintes ont été lourdes à supporter. Mais nous avons réussi cette réception sur tous les fronts.

Présents :

- Monsieur le Ministre de l'intérieur Gérard DARMANIN
- Madame La préfète Catherine De la ROBERTIE
- Messieurs les parlementaires : Les députés, Benjamins DIRX (1<sup>o</sup> circonscription de MÂCON), Stéphane TROMPILLE pour la Rive gauche et le sénateur Patrick CHAISE
- Messieurs les Présidents des EPCE : Jean Patrick COURTOIS (Président de l'agglomération MBA), Guy BILLOUDET (Président de la communauté de communes de Bresse Val de Saône et Vice-président représentant le département de l'Ain) ; Monsieur Christophe GREFFET (président de la Communauté de communes de la VEYLE)
- Général 4 étoiles de Gendarmerie
- Colonel Yannick BELLEMIN-LAPONNAZ
- Le chef d'escadron Tyfenne SIMON
- Le maire et ses adjoints (à signaler que les adjoints ont eu l'autorisation d'assister 1h30 avant l'événement, les invitations émanant exclusivement du ministère de l'intérieur)

Cet événement a permis de tisser les liens avec les différents acteurs et d'enrichir des maillages territoriaux entre les deux rives et de renforcer à court terme les dispositifs de sécurité sur nos territoires. Le nouveau dispositif d'assistance numérique VIF (Violences Intra-familiales) va être expérimenté sur la nouvelle gendarmerie pour être étendu sur le territoire national après son expérimentation. Ce sujet est une préoccupation importante accentué avec la crise sanitaire et figure dans les dossiers phares de la gendarmerie.

Nous connaissons aussi malheureusement, des moments moins glorieux. Lors de l'opération de tractage du groupe « Gardons nos belles rives » samedi dernier, mon épouse a été interpellée de façon insistante, très insistante, trop insistante lors de son retour de marché alors qu'elle avait pu auparavant échanger de manière courtoise avec le groupe en se rendant préalablement au marché de Mâcon. Ces comportements ciblant l'épouse du Maire sont très regrettables et montrent la faiblesse des hommes dans ces circonstances. Nous en tirerons toutes les conséquences, à bon entendeur ».

-----  
• **DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE TROIS APPARTEMENTS RUE DE LA LEVÉE**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PRONONCE la désaffectation et le déclassement des trois appartement communaux situés rue de la Levée et non occupés.

-----  
• **DÉCLASSEMENT ANTICIPÉ DU DOMAINE PUBLIC DU BÂTIMENT DE LA CURE**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

avec 3 votes contre : Madame Géraldine FLORE et Monsieur Jean CHAREYRE, Conseillers Municipaux,

DÉCIDE de procéder au déclassement anticipé du bâtiment de la Cure, étant précisé que sa désaffectation est différée dans un délai maximum de 3 ans.

*Le Conseil Municipal,*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

• **MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE DU PROJET DE DÉCLASSEMENT DE TERRAIN PUBLIC :  
PLACE DE LA RÉPUBLIQUE – RUE JEAN JAURÈS – QUAI BOUCHACOURT**

APPROUVE le projet de déclassement du domaine public de :

- 513 m<sup>2</sup> de la place de la République (parcelle A1 sur plan joint), concernant notamment la voie communale reliant la rue Jean Jaurès et le quai Bouchacourt,
- 315 m<sup>2</sup> du quai Bouchacourt
- 177 m<sup>2</sup> de la rue Jean Jaurès

(conformément au plan de bornage joint à la présente délibération)

DÉCIDE le lancement d'une enquête publique dans le cadre de ce projet.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer un arrêté d'ouverture de l'enquête publique et à accomplir toutes les formalités liées à cette procédure.

• **MÂCONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMÉRATION (M.B.A.) : APPROBATION DU MONTANT  
DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2021 RELATIVES À LA COMPÉTENCE GESTION  
DES EAUX PLUVIALES URBAINES (GEPU)**

APPROUVE le montant des attributions de compensation de la compétence GEPU à partir de l'évaluation et de la répartition dite « dérogatoire » votée en 2021.

APPROUVE le montant définitif des attributions de compensation pour 2021 à 127.498,69 €.

PRÉCISE que la délibération sera notifiée à M.B.A.

• **RENTRÉE SEPTEMBRE 2022 : APPROBATION DES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES**

ÉMET UN AVIS FAVORABLE à la mise à l'essai des rythmes scolaires suivants à compter de la rentrée de septembre 2022, dans l'attente de l'avis du Conseil d'Ecole prévu le 10 mars 2022 :

Lundi/mardi/jeudi/vendredi : 8h30 – 11h45 / 13h45 – 16h30

• **CRÉATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION « PERMIS DE LOUER »**

DÉCIDE de créer la commission « Permis de louer ».

DÉSIGNE les membres suivants :

Mesdames Sandrine GAULTIER, Hakima MELLAC, Monsieur Patrick BURTIN, Adjoints.

Mesdames Patricia GERTRUDES et Fabienne PERCHE, Conseillères Municipales.

• **INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES**

- Débat relatif à la participation financière communale concernant la protection sociale complémentaire des agents : l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 impose aux employeurs publics de financer au moins 50% de la complémentaire santé (au 1<sup>er</sup> janvier 2026) et au moins 20% de la complémentaire prévoyance des agents publics (au 1<sup>er</sup> janvier 2025), comme c'est déjà le cas dans le secteur privé. Les assemblées délibérantes des collectivités territoriales doivent donc organiser un débat non soumis au vote portant sur les garanties qui seront accordées aux agents.

***Possibilités pour l'employeur :***

↳ à la suite d'une négociation collective avec accord majoritaire le prévoyant, l'employeur public pourra, après une procédure de mise en concurrence, conclure un contrat collectif pour la couverture « complémentaire santé ». Celui-ci peut également prévoir :

- la participation obligatoire de l'employeur public au financement de la PSC « prévoyance » ;

- l'adhésion obligatoire des agents publics à tout ou partie des garanties de ce contrat collectif.

↳ au titre de la couverture des risques « santé » et « prévoyance », les centres de gestion concluent, pour le compte des collectivités territoriales, après une procédure de mise en concurrence, des conventions de participation avec les :

- mutuelles ou unions relevant du livre II du code de la mutualité ;
- institutions de prévoyance relevant du titre III du livre IX du code de la sécurité sociale ;
- ou entreprises d'assurance mentionnées à l'article L.310-2 du code des assurances.

Les employeurs publics devant mandater au préalable le centre de gestion.

- Terrain public Place de la République - estimation Domaine : suite à la décision prise lors du Conseil Municipal du 15 novembre 2021 de lancer la procédure de déclassement de 513 m<sup>2</sup> du domaine public situé Place de la République, l'avis du domaine sur la valeur vénale de ce terrain a été sollicité et l'estimation est de 610 € le m<sup>2</sup>. Monsieur le Maire précise qu'il restera à la charge de l'acquéreur le dévoiement des réseaux, l'aménagement des abords et l'installation d'un miroir d'eau.
- La réunion publique relative au projet de construction d'un hôtel aura lieu fin février ou début mars.
- Foot :
  - o la réfection du terrain de foot est terminée, le 1<sup>er</sup> match a pu être joué le dimanche 6 février : remerciements aux communes voisines pour leur aide pendant ces travaux ; des devis sont en cours afin de remplacer l'éclairage par des leds
  - o L'Association Sportive Saint Laurentine (A.S.S.L.) fêtera ses 50 ans le 10 juillet 2022
- CCAS :
  - o remerciements de Monsieur le Maire « aux personnes qui travaillent dans l'ombre »
  - o Etude en cours avec le CLEM afin d'aboutir à la création d'un centre social
- Ecole :
  - maintien de la 5<sup>ème</sup> classe à la rentrée de septembre 2022
  - commande prochaine du matériel socle numérique
- Evènements à venir à la salle des fêtes communale :
  - o diffusion d'un film sur les inondations « L'eau qui gronde » le vendredi 29 avril 2022 à 20h00 à la salle des fêtes de Saint-Laurent-sur-Saône
  - o pièce de théâtre proposée par l'association « le Souffle de l'espoir » le samedi 19 mars 2022
- Démarrage très prochainement des travaux prévus par Dynacité, place Casimir Ordinaire et rue du 13 août
- Retrait possible en Mairie de sacs pour le tri sélectif
- Cimetière :
  - Travaux Jardin du Souvenir : la 1<sup>ère</sup> tranche est terminée et la seconde vient de démarrer , l'inscription du nom des défunts sera faite sur une plaque en pierre adossée à l'ossuaire.
  - 2 nouveaux columbariums ont été installés
  - ossuaire refait à neuf

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 20



Le Maire,

Jacques DOUSSOT